**ARRETE PORTANT MAINTIEN EN STAGE**

**DANS L’ATTENTE DE L’AVIS DE LA CAP**

**De Monsieur *(ou Madame) …***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire (*ou le Président*) de ...

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° … du … portant statut particulier du cadre d’emplois des …,

Vu l’arrêté en date du … nommant Monsieur *(ou Madame)* … en qualité de … *(grade)* stagiaire, … échelon, IB :…, IM : …, à compter du …,

*En cas de prolongation ou de prorogation de stage*

*Vu l’arrêté en date … prolongeant (ou prorogeant) le stage de Monsieur (ou Madame) … pour une durée de … à compter du …,*

***\*\*\****

***Pour un licenciement pour insuffisance professionnelle en cours de stage ou de prorogation***

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* …, n'a pas donné satisfaction et a fait preuve au cours de sa période probatoire d’insuffisance professionnelle *(énoncer les insuffisances professionnelles)*,

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …* a été informé*(e)* de son droit à communication de son dossier,

*Le cas échéant :* Considérant que Monsieur *(ou Madame) …* a pris connaissance de son dossier

***(Pour rappel :***

*Le stagiaire ne peut être licencié avant d’avoir effectué au moins la moitié de la durée normale de son stage.*

*Dans ce cas, le stagiaire a droit à la communication de son dossier individuel et doit être informé de la possibilité d’être assisté d’un défenseur de son choix (*[*CE 4 janvier 1985, n° 38464*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007701253)*)*

*Le licenciement ne peut être prononcé qu’après avis de la commission administrative paritaire).*

***Pour un licenciement pour insuffisance professionnelle en fin de stage ou de prorogation***

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …,* n'a pas donné satisfaction et a fait preuve pendant sa période probatoire d’insuffisance professionnelle *(énoncer les insuffisances professionnelles)*,

*(****Pour rappel :***

*L'administration n'a pas l'obligation de communique r son dossier à l'intéressé dans le cadre de cette procédure, sauf si la décision revêt un caractère disciplinaire (*[*CE 3 décembre 2003 n°256879*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008207698)*).*

*Toutefois, le stagiaire peut légalement demander la communication de son dossier individuel.*

*Le licenciement ne peut être prononcé qu’après avis de la commission administrative paritaire).*

\*\*\*\*\*

Considérant que *(le licenciement en cours ou en fin de stage)* est soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire compétente et que celle-ci se réunira à une date ultérieure à celle prévue pour *(le licenciement en cours ou en fin de stage)*.

Vu la saisine pour avis transmise le … à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie … *(A, B, C)* placée auprès du Centre de Gestion de l’Oise.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du … et jusqu'à la date d'avis de la Commission Administrative Paritaire, Monsieur *(ou Madame) …* est maintenu*(e)* en stage.

**Article 2 :**

Pendant cette période, Monsieur *(ou Madame) …* continuera à percevoir la rémunération correspondant au ... échelon de son grade, IB ... IM ...

**Article 3 :**

Suite à l’avis de la Commission Administrative Paritaire, une décision définitive sera prise.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services *(ou le Maire, la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 5 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 6**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,